

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 31 janvier 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

ARRÊTÉ

fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 23 janvier 2020

ARRÊTÉ fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 23 janvier 2020

NOR A R M S 2 0 5 3 1 9 2 A

Pièce(s) jointe(s) :

Quatorze annexes

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 22 août 2019 fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [255](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [décret n° 2007-887 du 14 mai 2007](#) instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 ^(A), fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. La nouvelle bonification indiciaire prévue à l'article premier du [décret n° 2007-887 du 14 mai 2007](#) susvisé est attribuée aux fonctionnaires occupant les emplois figurant en annexe au présent arrêté.

Art. 2. [L'arrêté du 22 août 2019](#) fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté, qui prendra effet le premier jour du mois qui suit sa publication, est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :
Le sous-directeur des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques,

Laurent NOUCHI.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 302 du 29 décembre 2019, texte n° 11

ANNEXES

**ANNEXE I.
EMPLOIS RELEVANT DU CABINET DU MINISTRE, D'UN SERVICE RATTACHÉ AU MINISTRE OU
D'UN SERVICE PLACÉ AUPRÈS DU MINISTRE**

[Annexe I.](#)

**ANNEXE II.
EMPLOIS RELEVANT DE L'ARMÉE DE TERRE**

[Annexe II.](#)

**ANNEXE III.
EMPLOIS RELEVANT DE L'ARMÉE DE L'AIR**

[Annexe III.](#)

**ANNEXE IV.
EMPLOIS RELEVANT DE LA MARINE**

[Annexe IV.](#)

**ANNEXE V.
EMPLOIS RELEVANT DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES**

[Annexe V](#)

**ANNEXE VI.
EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES
SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE**

[Annexe VI.](#)

**ANNEXE VII.
EMPLOIS RELEVANT DU SERVICE INTERARMÉES DES MUNITIONS**

[Annexe VII.](#)

**ANNEXE VIII.
EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE**

[Annexe VIII.](#)

**ANNEXE IX.
EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES**

[Annexe IX.](#)

**ANNEXE X.
EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES**

[Annexe X.](#)

**ANNEXE XI.
EMPLOIS RELEVANT DE L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES**

[Annexe XI.](#)

**ANNEXE XII.
EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE**

[Annexe XII](#)

**ANNEXE XIII.
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT**

[Annexe XIII.](#)

**ANNEXE XIV.
EMPLOIS RELEVANT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**

[Annexe XIV.](#)